



# **CHALLENGE INTER ENTREPRISES DE BOURGOGNE**

## **Article 1 : Organisation.**

Le challenge Inter-Entreprises de Bourgogne est une épreuve organisée par Golf d'Entreprise de Bourgogne (EBGolf)

## **Article 2 : Engagement des Associations Sportives.**

L'épreuve est ouverte à toutes les Associations Sportives d'Entreprise de Bourgogne et Franche Comté inscrites auprès d'EBGolf.

L'engagement se fait auprès d'EBGolf avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours, à l'aide du formulaire d'engagement disponible sur le site Internet d'EBGolf et communiqué à chaque Responsable d'Association Sportive en début de saison.

L'Association Sportive fournit à EBGolf la liste des joueurs susceptibles de participer au challenge Inter-Entreprises de Bourgogne.

L'engagement est accompagné du montant des droits d'engagement, fixé lors de l'Assemblée Générale.

## **Article 3 : Qualification des joueurs.**

Dans ce règlement, le terme de joueur s'applique indifféremment aux Dames et aux Messieurs.

Les joueurs peuvent être des salariés de l'entreprise, actifs ou retraités, leur conjoint et leur(s) enfant(s) mais également des personnes extérieures (invités).

Chaque joueur doit être membre de l'Association Sportive d'Entreprise qu'il représente, licencié et avoir son certificat médical (ou questionnaire de santé) enregistré auprès de la Fédération Française de Golf.

## Article 4 : Inscription des joueurs.

Les joueurs inscrits pour la rencontre doivent figurer sur la liste fournie en début de saison pour le challenge Inter-Entreprises, actualisée autant que de besoin.

La liste des joueurs doit parvenir à EBGolf au plus tard le **mardi soir précédent chaque rencontre**. Toute inscription non reçue dans les délais entraînera le forfait, pour la rencontre, de l'équipe concernée.

L'inscription des joueurs se fait à l'aide du formulaire d'inscription disponible sur le site Internet d'EBGolf et communiqué à chaque Responsable d'Association Sportive en début de saison. Toute réclamation relative à une inscription utilisant tout autre support sera jugée irrecevable.

Le tarif du green fee pour la rencontre est celui négocié par EBGolf auprès des golfs en début de saison et affiché sur le site Internet d'EBGolf.

Lors de chaque rencontre, EBGolf établit pour chaque Association Sportive une facture, relative au montant des green-fees de ses joueurs, qui sera réglée au trésorier d'EBGolf.

Pour chaque équipe, il sera désigné un capitaine, il répondra de tout ce qui concerne son équipe.

## Article 5 : Index.

L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole cinq jours pleins avant le début de l'épreuve.

L'index maximum pris en compte sera de 36.

Les joueurs ayant un index supérieur peuvent participer mais leur index sera ramené à 36.

Cet index sert de base au calcul du handicap de jeu pour la rencontre.

## Article 6 : Calendrier.

Le calendrier des rencontres est établi par EBGolf.

Ce calendrier est communiqué aux Responsables des Associations Sportives lors de l'Assemblée Générale et disponible sur le site Internet d'EBGolf.

## Article 7 : Formule de compétition.

Les rencontres se déroulent sur un parcours de 18 trous.

La formule de jeu est le STABLEFORD.

Repères de départ :

- Blancs pour les Messieurs d'index inférieur à 11,5 et moins de 65 ans.
- **Jaunes** pour les Messieurs d'index supérieur ou égal à 11,5 et moins de 75 ans.
- **Bleus** pour les Dames d'index inférieur à 15,5 et homme de + de 75 ans.
- **Rouges** pour les Dames d'index supérieur ou égal à 15,5 et pour les+ de 65 ans.

L'ordre des départs est établi par EBGolf en respectant le principe que des joueurs d'une même Association Sportive ne jouent pas dans la même partie.

Exceptionnellement 2 joueurs de la même entreprise pourront jouer dans la même partie.

Les horaires de départ peuvent être consultés sur l'espace licencié de la FFgolf ou sur le site d'EBGolf.

## Article 8 : Résultats et Classements

Les résultats de chaque épreuve sont publiés sur l'espace licencié de la FFgolf et sur le site d'EBGolf.

Après chaque épreuve, les classements individuels et par équipes seront actualisés et publiés sur le site d'EBGolf.

En cas de litige la Commission Sportive tranchera en dernier ressort.

# CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

## Article 9a : Classement.

A l'issue de chaque rencontre, il sera établi un classement individuel, en BRUT et en NET.

## Article 9b : Classement général.

A l'issue de la saison, un classement général individuel est établi en BRUT et en NET.

Une seule série mixte.

Ce classement final ne prend en compte que les 4 meilleurs résultats obtenus par chaque joueur sur l'ensemble des compétitions.

En cas d'égalité, les joueurs seront départagés en prenant en compte leur meilleure place respective au cours du total des rencontres. En cas de nouvelle égalité, on prendra en compte leur seconde meilleure place et ainsi de suite.

## Article 9c : Récompenses

Les 8 premiers joueurs en Brut et en Net (Non cumulable) seront récompensés lors de l'Assemblée Générale

# **CHAMPIONNAT PAR EQUIPES**

## Article 10a : Classement.

A l'issue de chaque épreuve les 4 meilleurs scores BRUTS et NETS (si l'équipe est composée de plus de 4 joueurs) ou les scores de chaque joueur (si l'équipe est composée de 4 joueurs ou moins) de chaque équipe sont retenus.

Toutes les équipes sont donc classées.

Il sera établi un classement par équipe, en BRUT et en NET.

## Article 10b : Classement général.

A l'issue de la saison un classement général par équipes est établi, en BRUT et en NET.

Ce classement final prend en compte les 4 meilleurs résultats obtenus par chaque équipe sur l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité les équipes seront départagées en prenant en compte le nombre de première place sur l'ensemble des rencontres. En cas de nouvelle égalité on prendra en compte le nombre de seconde place et ainsi de suite.

## Article 10c : Récompenses

Les 3 premières équipes en Brut et en Net (Non cumulable) seront récompensées lors de l'Assemblée Générale